

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6131>



Rendez-vous de carrière : Comment contester son avis final ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -



Publication date: mardi 2 février 2021

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Vous disposez d'un délai de 30 jours francs à compter de la notification de l'appréciation finale pour saisir le rectorat en faisant un recours gracieux que vous adresserez à Madame La Rectrice.

Les recours gracieux doivent se faire par messagerie électronique à l'adresse suivante : dirh2a@ac-dijon.fr

A compter de la réception de la demande, l'administration disposera à son tour d'un délai de 30 jours francs pour réviser, le cas échéant, l'appréciation finale. L'absence de réponse équivaut à un refus de révision.

En cas de refus de votre recours, vous disposerez d'un nouveau délai de 30 jours francs suivant la réponse négative ou l'absence de réponse de l'administration pour demander à cette autorité de saisir la CAPA d'une demande de révision, toujours par voie électronique.

Quelques conseils ici :

<https://www.snes.edu/carriere/remuneration/rendez-vous-de-carriere/>

N'oubliez pas d'envoyer à s3dij@snes.edu :

- la copie du courrier de recours
- la grille SIAE
- l'avis de la Rectrice

La demande écrite doit être motivée et personnelle, c'est pourquoi nous ne vous proposons pas de modèle de courrier type : restez factuelle, mesurée, sans attaque "ad hominem" de tel ou tel évaluateur, et soyez concis-e (pas plus de deux pages).

Courrier type de saisie de la CAPA :

Certifiés, CPE, PsyEN -Â» CAPA

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-251e4.svg>

Courrier type saisie CAPA

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>

Courrier type saisie CAPA